

# Délibérations du conseil municipal

## Délibération du Conseil Municipal

---

Mercredi 9 décembre 2009, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROMAGNAT s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Françoise BERKANI, Première Adjointe au Maire, à la suite d'une convocation adressée le 3 décembre 2009.

**ETAIENT PRÉSENTS : MMES BERKANI, ROUX, M. BENAY, MME GIRAUD, M. LAUMONT, MME CHAPUT, MM BOURLIER, ODOUARD, MME GUERMITE, M. SERPOLAY, MME RATURAS, MM JOACHIN, CRESSEIN, DOR, MME MIOCHE, M. SUTEAU, MME BRIQUET, MM PRADEL, SCHNEIDER, MME GILBERT, M. VAUCLARD, MMES ARNAL, DAUPLAT**

**ETAIENT EXCUSES :**

- Monsieur FARRET qui avait donné procuration à Monsieur BOURLIER
- Monsieur RITROVATO qui avait donné procuration à Monsieur BENAY
- Madame TAVARES qui avait donné procuration à Madame BERKANI
- Monsieur SIEGRIST qui avait donné procuration à Monsieur SCHNEIDER
- Monsieur NEVES qui avait donné procuration à Monsieur LAUMONT
- Madame PALLUT

Les Conseillers présents, au nombre de 23, formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil.

Madame RATURAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour occuper ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Rapport 2008 de Clermont-Communauté
2. Rééchelonnement de la dette
3. Virements de crédits
4. Travaux en régie
5. Convention de mutualisation
6. Création d'une servitude
7. Marché de Noël
8. Régie de recettes
9. Contrat Enfance Jeunesse
10. Projet Educatif Local
11. Taxe locale sur la Publicité Extérieure
12. Achat de la parcelle AN 31
13. Acquisitions de parcelles AV 270 et AV 271
14. Affaires diverses
  - *Demande de subvention*
  - *Travaux d'enfouissement*
  - *Projet de classe culturelle*
  - *Subvention Eclaireuses Eclaireurs*

Madame BERKANI présente tout d'abord les excuses de Monsieur le Maire qui ne peut être présent pour des raisons familiales.

Après avoir remercié les membres présents et excusé les autres absents, Madame BERKANI met aux voix le compte rendu de la réunion du 4 novembre 2009. Ce document est adopté par 22 voix pour et 6 contre puis Madame BERKANI aborde l'ordre du jour.

## I - RAPPORT 2008 DE CLERMONT COMMUNAUTE

Madame BERKANI donne la parole à Monsieur ODOUARD qui présente et commente le rapport 2008 de Clermont Communauté et se propose de répondre aux questions qui lui seront posées. Madame ROUX et Monsieur BOURLIER décrivent ensuite leurs activités au sein des structures de Clermont-Communauté.

## II - REECHELONNEMENT DE LA DETTE

1) Sur proposition de Madame BERKANI et par 22 voix pour et 6 contre, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Épargne le contrat de prêt annexé au présent compte rendu, dans le cadre du rééchelonnement de la dette communale.

2) Sur proposition de Madame BERKANI, et par 22 voix pour et 6 contre, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la Banque Populaire du Massif Central le contrat de prêt annexé au présent compte rendu, dans le cadre du rééchelonnement de la dette communale.

## III - VIREMENTS DE CREDITS

### 1) Budget Principal :

Sur proposition de Madame BERKANI et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants sur le budget supplémentaire principal 2009 :

Articles	Crédits en plus	Crédits en moins
022-020		1 454,00
042.6812-020	1 454,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 454,00</b>	<b>1 454,00</b>

### 2) Budget Assainissement :

Sur proposition de Madame BERKANI et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit le Budget Assainissement 2009 :

#### Dépenses d'investissement

ART.	CRÉDITS EN PLUS	CRÉDITS EN MOINS
001	24 427,18	
2315		24 427,18
<b>TOTAUX</b>	<b>24 427,18</b>	<b>24 427,18</b>

## IV - TRAVAUX EN REGIE

Sur proposition de Madame BERKANI et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits additionnels suivants, au titre des travaux en régie, sur le budget principal 2009 :

### I - Dépenses d'investissement

Chapitre 040 - fonction 020

- 2113 - terrains aménagés autres que voirie .....10 281,82
- 21311 - Hôtel de ville .....4 372,84
- 21312 - Bâtiments scolaires .....14 788,79
- 21318 - Autres bâtiments publics .....10 488,99
- 2151 - Réseaux de voirie .....5 213,07
- 2158 - Autres installations, mat, outill, techn .....5 306,17

TOTAL .....50 451,68

### II - Recettes d'investissement

- 021-020 - Virement de la Sect.de fonctionnement .....50 451,68

### III - Dépenses de fonctionnement

023-020 - Virements à la sect. d'Investissement .....50 451,68

### IV - Recettes de fonctionnement

Chapitre 042 - Fonction 020

- 722- Immobilisations corporelles .....50 451,68

## V - CONVENTION DE MUTUALISATION

Sur proposition de Madame BERKANI et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1, annexé au présent compte rendu, à la "convention de mise à disposition d'un correspondant espace public entre la ville de Romagnat et la Communauté d'Agglomération Clermontoise" intervenue le 29 novembre 2006.

## VI - CREATION D'UNE SERVITUDE

Sur proposition de Madame BERKANI et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la Société GRTgaz la convention, annexée au présent compte rendu, relative à la création d'une servitude sur la parcelle communale n°112 de la section X du plan cadastral, située au lieudit "LA MAIE".

## VII - MARCHE DE NOEL

Sur proposition de Madame BERKANI et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le Comité des Fêtes de Romagnat à utiliser à titre gracieux l'espace public communal sur l'avenue de la République entre l'avenue Gergovia et la rue des Caves à l'occasion du marché de Noël qui aura lieu samedi 19 décembre. Cette autorisation est consentie en vue de l'organisation de ce marché et des animations qui l'accompagneront.
- Confie au Comité des Fêtes, en collaboration avec la municipalité, le soin de choisir les exposants étant entendu que les secteurs d'activités seront notamment axés autour de la gastronomie, de l'artisanat, des producteurs et créateurs dans l'univers des fêtes de Noël. Les exposants potentiels devront exercer une activité en toute légalité et disposer d'un statut professionnel.
- Confie au Comité des Fêtes en collaboration avec la municipalité, la définition, la programmation et la gestion de l'ensemble des besoins techniques liés à cet évènement (alimentation EDF, assurances, sécurité, signalétique...).

Le Comité des Fêtes fera son affaire de la délivrance des autorisations d'animations organisées sur le domaine public dans le cadre de ce marché de Noël.

- Décide que tous les frais relatifs à ce marché de Noël seront à la charge du Comité des Fêtes qui percevra une subvention communale de 3 500,00 € ainsi que le montant des droits de place qu'il fixera en vue d'obtenir l'équilibre de son budget.

## VIII - REGIE DE RECETTES

Sur proposition de Madame BERKANI et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, sous réserve de l'avis favorable du trésorier de Clermont-Ferrand banlieue :

- d'accepter le principe de la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'une régie de recettes susceptible de permettre la perception, par la commune de Romagnat, de produits divers tels que :

- vente de préservatifs au moyen de distributeurs automatiques,
- vente de tickets à l'occasion d'animations communales diverses et ponctuelles.

## IX - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Sur proposition de Madame BERKANI et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) d'inscrire les crédits additionnels suivants sur le budget principal 2009 :

**A) Dépenses de fonctionnement :**

6574.020 - subventions de fonctionnement .....4 995,03

**B) Recettes de fonctionnement :**

7478.020 - Autres organisations .....4 995,03

- 2) d'attribuer la subvention suivante au Foyer Laïc d'Education Populaire :

ALSH .....4 123,83

Adhésions .....61,20

Mini séjours .....810,00

<b>X - PROJET EDUCATIF LOCAL</b>
----------------------------------

Sur proposition de Madame BERKANI et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1) d'inscrire les crédits additionnels suivants sur le budget principal 2009 :

**A) Dépenses de fonctionnement :**

6574.020 - subventions de fonctionnement .....6 875,00

**B) Recettes de fonctionnement :**

7478.020 - Autres organismes .....6 875,00

2) d'attribuer les subventions suivantes :

- FLEP .....	5 036,00
- CMI .....	439,00
- Foyer Rural d'Opme .....	450,00
- Eclaireurs .....	750,00
- Activités périscolaires .....	200,00

TOTAL.....	6 875,00
------------	----------

<b>XI - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE</b>
---

Madame BERKANI rappelle que :

**L'article 171** de la loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du **4 août 2008** a abrogé **l'article 73** de la loi de finances rectificative pour 2007 et a procédé à une deuxième refonte de ce régime, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les trois taxes locales sur la publicité (taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses, taxe sur les emplacements publicitaires fixes et taxes sur les véhicules publicitaires) sont remplacées par une taxe unique, dénommée taxe locale sur la publicité extérieure.

Le tarif de référence de droit commun est de 15 € par m<sup>2</sup> pour toutes les communes qui percevaient la TSE en 2008.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur proposition de Madame BERKANI et à l'unanimité, décide, pour l'année 2009, de fixer à 15 € par m<sup>2</sup> la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure remplaçant désormais la taxe sur les emplacements publicitaires fixes.

<b>XII - ACHAT DE LA PARCELLE AN 31</b>
---

Madame BERKANI expose que l'Etablissement Public Foncier a acquis par acte en date du 05/09/2000, pour le compte de la Commune de Romagnat, l'immeuble cadastré AN 31

de 4 608 m<sup>2</sup>, situé 5 et 7 rue Bernard Palissy à Romagnat, pour l'installation des Ateliers Municipaux.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Le prix de cession s'élève à **395 184,37 €**. Sur ce montant la commune a déjà versé **349 736,21 €** au titre des participations (2009 incluse), soit un solde restant dû de **45 448,16 €** auquel s'ajoutent **865,88 €** de frais d'actualisation dont le calcul a été arrêté au 1<sup>er</sup> avril 2010, date limite de paiement, soit un total de **46 314,04 €**.

### XIII - ACQUISITIONS DE PARCELLES AV 270 ET AV 271

1) Sur proposition de Madame BERKANI et par 22 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal reconnaît l'intérêt de l'acquisition de la parcelle AV 270, sise 11 avenue Gergovia à Romagnat, acquisition qui s'inscrit dans le cadre du projet urbain et de requalification du quartier.

2) Sur proposition de Madame BERKANI et par 22 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal donne mandat à l'EPF-SMAF pour négocier l'achat de la parcelle AV 271, située avenue Gergovia à Romagnat.

### XIV - AFFAIRES DIVERSES

#### ❶ Demande de subvention :

Sur proposition de Madame BERKANI et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une aide la plus élevée possible du Conseil Général du Puy-de-Dôme afin de procéder à l'acquisition de trois défibrillateurs automatiques à implanter en extérieur sur trois sites fréquentés de la Commune.

Le montant de cette acquisition s'élève à un total de 5 961, 30 € H.T. qui se décompose de la façon suivante :

- 4 270, 50 € H.T. pour les trois défibrillateurs automatiques,
- 12, 00 € H.T. pour les frais d'emballage et de transport.

L'implantation extérieure nécessite les équipements supplémentaires suivants :

- 69, 00 € H.T. pour les trois électrodes,
- 1 429, 80 H.T. pour les trois boîtiers muraux,
- 180, 00 H.T. pour les trois transformateurs.

#### ❷ Travaux d'enfouissement réseaux France télécom :

Madame BERKANI expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir **l'enfouissement des réseaux de télécommunications rue des Alliés dans le bourg de Romagnat en coordination avec les réseaux électriques.**

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux Télécom signée le 7 juin 2005 entre le S.I.E.G. - le Conseil Général et France Telecom, les dispositions suivantes sont à envisager :

-la tranchée commune en domaine public est à la charge de la commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 2 125,00 € TTC ;

-la tranchée commune en domaine privé est à la charge du S.I.E.G. ;

-l'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 4 784,00€ TTC ;

-France Telecom réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la dépose de ses propres appuis ;

-le Conseil Général subventionne à hauteur de 30% du coût TTC, le coût restant à la charge de la commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques.

Sur proposition de Madame BERKANI et à l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

◆ d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau Télécom présenté par Madame BERKANI ;

◆ de prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public une surlargeur de fouille estimée à **2 125,00 € TTC** ;

◆ de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme ;

◆ de fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à **4 784,00 € TTC** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.

◆ de solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 30% du coût TTC des dépenses restant à la charge de la commune pour l'enfouissement du réseau Télécom soit :

$$(2\ 125,00\ € + 4\ 784,00\ €) \times 0,30 = \mathbf{2\ 072,70\ €\ TTC.}$$

◆ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

◆ de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

#### ③ Projet de classe culturelle :

Sur proposition de Madame BERKANI et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 180 euros au Foyer Socio Educatif du Collège d'Aubière au titre du projet de classe culturelle concernant des élèves de 6ème.

#### ④ Subvention Eclaireuses Eclaireurs :

Sur proposition de Madame BERKANI et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 euros aux Eclaireuses Eclaireurs de France (Groupe Gergovia) au titre de la formation au BAFA.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 20 h 16

# Commentaires de l'opposition

❖ **Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal ( 4 nov 2009)**

- Nous votons **CONTRE**. La 4<sup>ème</sup> délibération n'est pas conforme aux accords pris, à savoir :
  - Nettoyage des salles communales : devait être **forfaitaire** pour les employés municipaux
  - Salles de Saulzet le Chaud et de Opme : **gratuité** pour les associations locales

❖ **Rapport d'activité 2008 de Clermont Communauté**

- Nous demandons des commentaires des élus Romagnatois présents dans les commissions communautaires : 3 élus feront un rapide bilan. Nous les remercions.
- Liste des compétences obligatoires et optionnelles de Clermont Communauté : nous demandons que cette information soit reprise dans le bulletin municipal pour éclairer les Romagnatois.
- Nous marquons notre étonnement quant à la hauteur des effectifs : 507 personnes au 31/12/2008.
- Nous notons la baisse importante des investissements entre 2007 et 2008 (- 17%). Pendant ce temps les frais de fonctionnement progressent (légèrement) de 0,3%.
- Le projet des bassins d'orage de Romagnat est toujours d'actualité. Les acquisitions foncières se poursuivent

1. **Rééchelonnement de la dette communale : contrat Caisse d'Epargne**

- 1.1. Rééchelonner 3 prêts devant arriver à terme en 2013,2017 et 2020 pour un capital restant de 684 677 € sur une durée de 15 ans au taux de 4,11%.

2. **Rééchelonnement de la dette communale : contrat Crédit Agricole**

- 2.1. Rééchelonner 3 prêts devant arriver à terme en 2014 et 2015 pour un capital restant de 851 938 € sur une durée de 15 ans au taux de 4,25%.

- 2.1.1. Nous votons **CONTRE**. Les pénalités de sortie de ces 2 prêts (52 000 €) ainsi que les intérêts dus, du fait du rééchelonnement génèrent un surcoût de l'ordre de 339 000 €. La trésorerie dégagée annuellement se monte à environ 150 000 € amputée mensuellement de l'ordre de 33 900 €. (moyenne annuelle des intérêts supplémentaires sur les 10 ans de prorogation).

- 2.1.2. Par ailleurs, nous continuons de dénoncer la dérive des frais de fonctionnement (+ **581 500 € en 2 ans**).

3. **Divers opérations d'ordre**

Nous votons **POUR**

4. **Avenant à une convention avec Clermont Communauté**

- 4.1. Convention de mise à disposition d'un correspondant

Nous votons **POUR**

5. **Convention avec la Sté GRT Gaz**

- 5.1. Création d'une servitude sur la parcelle communale n°112 de la section X

Nous votons **POUR**

- 5.2. **Marché de Noël** : mise à disposition de l'espace public ; le Comité des Fêtes supporte tous les frais et percevra une subvention communale de 3 500 €.

Nous votons **POUR**

6. **Création d'une régie de recettes** pour la vente de préservatifs au moyen de distributeurs et pour la vente de tickets à l'occasion d'animations communales.

Nous regrettons que ce point n'ait pas été discuté en commission et que les pharmaciens n'aient pas été consultés. Nous votons **POUR**.

7. **Contrat enfance jeunesse**

- 7.1. Attribution d'une subvention au FLEP pour un montant de 4 995 €

Nous votons **POUR**

8. **Projet Educatif Local**

- 8.1. Reversement d'une subvention de la DDJS pour un montant de 6 875 € (FLEP : 5 036 €, CMI : 439 €, Foyer Rural d'Opme : 450 €, Eclaireurs : 750 €, activités périscolaires : 200 €)

Nous votons **POUR**

9. **Taxe locale sur la publicité extérieure**

Nous votons **POUR** le tarif de référence de 15 € le M2.

10. **Acquisition de la parcelle AN 31**

- 10.1. Située 5/7 rue B.Palissy, sur laquelle sont implantés les Ateliers Municipaux.

- 10.2. Solde restant dû à l'EPF/SMAF : 45 448,16 € +865,88 € de frais d'actualisation

Nous votons **POUR**

11. **Projet d'acquisition de la parcelle AV 270 par l'EPF/SMAF et mandat à donner à l'EPF/SMAF pour l'acquisition de la parcelle AV 271**

- 11.1. Dans le cadre du projet urbain et de requalification du quartier.

Nous votons l'**ABSTENTION**. Se lancer dans des accords d'acquisition, sans connaître le prix d'une part, et imaginer acquérir toutes les parcelles de l'avenue de Gergovia (à droite en descendant) comprises entre la rue des Fours à Chaux et la rue de la Treille) nous paraît un doux rêve ? A suivre...

12. **Demande de subvention pour l'acquisition de 3 défibrillateurs Montant total de 5 961,30 € HT**

Nous votons **POUR**. Enfin ! Cela fait bientôt 18 mois que nous en parlons. Les emplacements retenus devraient être : le stade ; proche de la pharmacie située entre Mal Foch et Côte Blatin et le centre commercial G.Couthon.

13. **Travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom, rue des Alliés**

- 13.1. Solliciter l'aide du CG pour 2072,70 € HT représentant 30% du montant TTC à la charge de la commune

Nous votons **POUR**

14. **Subvention de 180 € au Foyer Socio Educatif du collège d'Aubière pour 9 élèves Romagnatois**

Nous votons **POUR**

15. **Subvention de 500 € aux Eclaireurs (es) de France, groupe Gergovia)**

Nous votons **POUR**

# Commentaires de la majorité

## Compte-rendu du Conseil municipal du 9 décembre 2009

### Rapport 2008 de Clermont-Communauté :

Les élus de l'équipe municipale présents dans les diverses commissions de Clermont-Communauté rendent compte de leur travail : Mme Roux (commission Accessibilité, commission Environnement, déchets ménagers, développement durable, commission Culture), M. Bourlier (commission des Sports et de l'Entretien des bâtiments communautaires, commission de l'Aménagement du territoire communautaire et des Ressources humaines), M. Odouard (commission Finances et Budget).

Délibérations	Contenu et remarques	Résultat du vote
<b>Rééchelonnement de la dette</b>	Le montant actuel de la dette communale est de 2,3 millions d'euros. Le rééchelonnement concerne 1,36 millions d'euros et il vise deux objectifs: 1) se dégager une marge de manœuvre financière pour des investissements structurels lourds 2) diminuer le montant des remboursements de cette dette	La majorité municipale s'étonne que l'opposition, qui en commission des Finances deux jours auparavant n'avait rien trouvé à redire sur cette opération, vote contre ce rééchelonnement qui est adopté par 22 voix pour.
<b>Virements de crédits sur les comptes d'amortissement / Travaux en régie / Modification du Budget d'assainissement / Inscription de crédits additionnels dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse / Projet Educatif Local</b>	Ces cinq délibérations concernent soit : des opérations d'ordres financiers la mise en place de régies de recettes municipales pour la politique de santé publique (vente de préservatifs par distributeur), ou pour la politique culturelle (vente de tickets pour les animations et spectacles municipaux) l'attribution ou le reversement de subventions au FLEP, au CMI, au Foyer rural d'Opme, aux Eclaireurs, aux activités périscolaires	L'ensemble de ces délibérations ont été adoptées à l'unanimité
<b>Création d'une servitude / Convention de mutualisation</b>	Ces deux délibérations régissent de nouveaux liens avec les communes avoisinantes (convention avec la société GRT Gaz le passage d'une canalisation de gaz alimentant Clermont par Beaumont) ou Clermont-Co (mise en place au sein du personnel municipal d'un correspondant pour traiter les problèmes techniques et administratifs entre la commune et Clermont-Co),	Ces deux délibérations ont été adoptées à l'unanimité
<b>Trois délibérations d'acquisition de parcelle</b>	La première parcelle sise 5 et 7 rue Bernard Palissy est destinée à l'installation des ateliers municipaux Les deux autres parcelles sont situées sur l'Avenue Gergovia entre la rue de la Treille et la rue du Four à Chaux. Leur acquisition rentre dans le cadre du projet urbain « Aménagement du Cœur de ville » et la requalification du quartier.	La première délibération est votée à l'unanimité Les deux suivantes sont votées à 22 voix pour. L'opposition s'abstient
<b>Affaires diverses : quatre délibérations</b>	1) Demande de subvention pour l'achat de trois défibrillateurs (stade, place du 8 mai, centre commercial boulevard G. Couthon). La municipalité poursuit ainsi sa politique de santé publique ; 2) Travaux d'enfouissement du réseau France Télécom rue des Alliés 3) Attribution d'une subvention pour 9 enfants de Romagnat qui partent en classe culturelle au sein du collège d'Aubière 4) Attribution d'une subvention de 500€ pour la reconstitution d'un groupe d'Eclaireurs et Eclaireuses à Romagnat	Ces quatre délibérations ont été adoptées à l'unanimité
<b>Le prochain conseil municipal se tiendra le 20 janvier 2010 dans la Salle du Conseil en Mairie.</b>		